

1. De **Saint-Rogatien** (rond-point à l'extrémité Ode la rue de La Rochelle à Saint-Rogatien) à la **place de la Pommeraie** à Périgny

Variante 1 : Environ 2030 m - piste en site propre le long de la D 108 (rue du Péré) (600 m), rue des Palombes (250 m), chemin des Mottes (150 m), rue de la Coie (30 m), chemin de la Jard (300 m), chemin des Oiseaux (500 m), rue du Péré (200 m).

La piste construite le long de la D 108 sécurise l'itinéraire. Elle est cependant trop étroite et son revêtement de gravillons blancs assez dangereux. Elle risque de vite être dégradée (flaques, cailloux).



Côté Saint-Rogatien, y-a-t-il eu une solution prévue pour assurer la liaison avec la future moyenne surface à quelques décimètres du rond-point ?

Côté Périgny, au rond point de l'intersection de la rue des Courlis, de la rue des Palombes et de la rue du Péré, les passages aménagés pour les vélos sont très étroits, mal indiqués, souvent encombrés par une voiture en stationnement, ont des angles trop prononcés et des trottoirs encore trop hauts.



Une barrière sépare la rue des Palombes et le chemin des Mottes. Pourquoi ?



Par contre, l'accès au chemin de la Jard depuis la rue de la Coie a été amélioré grâce à des trottoirs enfin surbaissés et les panneaux d'interdiction pour la circulation modifiés en faveur des cyclistes.

Le passage rue des Oiseaux au niveau de la salle omnisport est toujours un peu difficile mais les barrières qui se trouvent à cet endroit ont été espacées.

Variante 2 : Environ 2130 m - piste en site propre le long de la D 108 (rue du Péré) (600 m), rue des Courlis (150 m), rue des Mouettes (350 m), rue de la Vallée (430 m), fief de Beauvais (100 m), rue du Château (par une piste en site propre jusqu'à la mairie) (300 m) et rue du Château en partage avec les voitures de la mairie à la place des Droits de l'Homme (200m).

Trois difficultés principales sont à signaler sur cet itinéraire :

- le franchissement du rond-point de l'intersection de la rue des Courlis, de la rue des Palombes et de la rue du Péré, dans un sens comme dans l'autre. (Venant de la rue des Courlis, si on suit le marquage au sol pour les vélos, on se trouve face à un trottoir haut pour traverser la rue du Péré). (Voir variante 1)*
- La montée et la descente sur la piste de la rue du Château qui doit se faire par un trottoir.*





- *Le passage très dangereux pour les cyclistes par la rue du Château à partir du rond-point de la rue de la Vaurie jusqu'à la place des Droits de l'Homme.*

Concernant ce dernier tronçon, une solution consisterait, pour accéder à la place de la Pommeraie à vélo, à utiliser la rue des Mésanges, tracer ensuite à travers le bois une nouvelle piste jusqu'à la Moulinette et installer une passerelle qui permette ainsi de rejoindre le CMA (et les écoles) en passant derrière la poste après avoir longé le futur lotissement du terrain Bougraud.

